

11703
S. A. E. D

DIVISION FORMATION

DDC 23.27

CONTRIBUTION AU MÉTNAIRE ORGANISÉ
A DIAUGA PAR LE C. D. C. M.

DU 12 AU 15 MAI 1980 SUR LA FORMATION

"LES AYSANS A ILOTES"

0000000000
00000
0

MAI 1980

INTRODUCTION

INTRODUCTION

I - EVALUATION DES EXPERIENCES ANTERIEURES

- 1,1 - Choix des paysans pilotes
- 1,2 - Programme de formation
- 1,3 - Résultats obtenus

II - STRATEGIE ACTUELLE DE FORMATION DES PAYSANS A LA SAED

- 2,1 - Carences de l'ancien dispositif
- 2,2 - Adoption d'un nouveau dispositif
- 2,3 - Programme de formation des responsables du paysannat
 - 231 - Responsables techniques
 - 232 - Trésoriers de GP ou de COOP
 - 233 - Présidents de GP ou de COOP
 - 234 - Pompistes
 - 235 - Cas général d'alphabétisation
- 2,4. - Structures de formation paysannes.

INTRODUCTION

Dès les premières années de l'indépendance, le Gouvernement du Sénégal, soucieux d'activer le processus de développement économique et social du pays, a jugé nécessaire d'éduquer et d'encadrer les masses rurales en vue d'une participation active à l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est dans ce sens, que fut créée le service de la Promotion Humaine qui, aidé par le BIT devait mettre au point une structure et une méthode de formation adaptées aux adultes, au contexte sénégalais et aux besoins du monde rural.

L'objectif était de mettre en place des chefs de file constitués par des paysans choisis au départ dans les communautés villageoises par les villageois eux-mêmes.

Ils devaient, après un perfectionnement de 11 mois, retourner dans leur milieu pour servir de support aux actions de développement et contribuer par la valeur démonstrative de l'exemple à la formation de leurs concitoyens, en appliquant chez eux, ce qu'ils avaient appris au centre.

Cette tâche qui impliquait une parfaite connaissance du milieu n'a connu que peu de succès du fait du mauvais choix des paysans concernés.

Malgré les échecs enregistrés l'expérience a continué à s'étendre. C'est ainsi qu'en 1974, la SAED fut invitée par la promotion humaine à tenter à Nianga une telle opération. La proposition fut acceptée avec comme condition, l'élaboration d'un protocole d'accord fixant les modalités de collaboration ainsi que les critères de choix des paysans et le contenu de leur programme de formation.

Dès lors la tentative de redresser le tir était amorcée à Nianga et la SAED en tenant compte de son rôle de société d'encadrement devait continuer sa recherche de méthode d'approche adaptée aux réalités de sa zone d'intervention.

.../...

Cette préoccupation reste illustrée par la nouvelle stratégie de formation des paysans que nous proposons dans le cadre de la réorganisation de nos structures d'animation, d'organisation et de formation des masses.

o o

o

I - EVALUATION DES EXPERIENCES ANTERIEURES

1.1 - Choix des paysans pilotes

Les paysans sont choisis par l'encadrement sur des critères tels que :

- Avoir été élu chef d'un groupement de producteurs, volontairement par ses membres, ou bien pilote du groupement avec fonction de seconder le chef ;
- Être volontaire en accord avec son groupement pour recevoir une formation professionnelle au Centre de Nianga pendant la période de 11 mois ;
- Être convaincu que sa formation lui confère plus de devoirs que de droits vis à vis de son groupement, être attributaire des terres aménagées, après la période de sa formation si possible ;
- Être physiquement apte ;
- Être âgé de 25 à 45 ans ;
- Être ouvert au progrès et disposé à apprendre ;

1.2 - Programme de formation :

Le programme vise l'acquisition de la part du paysan des notions simples, des connaissances techniques nouvelles, du savoir faire et du gestuel qui sont nécessaires pour un métier d'exploitant agricole.

Les séances portent sur les thèmes suivants :

- L'agronomie propre aux périmètres irrigués (rotation, assolements, vocations culturales etc...)

.../...

- les cultures pratiquées dans les zones d'intervention (riz, blé, tomates industrielles, maïs, melon, fourrages etc...)
- le réseau hydroagricole (ses principes, son utilisation, son entretien, l'irrigation et le drainage propre à chaque culture etc...)
- le bœuf de trait et la culture attelée (choix, jougage, dressage, alimentation, maladie, utilisation etc....)
- le matériel agricole (choix, utilisation, pièces, montage et démontage etc...)
- les travaux agronomiques (défonçage, labour, planage, pulvérillage, semis, marclage etc...)
- les fumures (organique, minérale, fosse fumière, épannage, doses éléments nutritifs et leurs rôles etc....)
- le mouvement coopératif (les fonctions et les rôles des responsables, la coopérative, ses objectifs, son organisation, son fonctionnement etc...)
- l'économie agricole au niveau de l'exploitation (bilan de culture, compte d'exploitation, éléments fondamentaux de gestion, le crédit agricole les normes de commercialisation etc...)
- l'alphabétisation fonctionnelle.

1.3 - Résultats obtenus

Les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. Les facteurs suivants expliquent souvent ce demi-échec.

Les paysans pilotes restent isolés de leur milieu pendant une assez longue période. Lorsqu'ils reviennent dans leur village, ils peuvent rencontrer des oppositions de la part des paysans restés au village et notamment des anciens.

.../...

Par ailleurs, les techniques qu'ils ont étudiées dans le centre ne sont pas toujours adaptables dans les exploitations villageoises. Les formateurs de ces paysans pilotes ont rarement réalisé les études du milieu qui leur auraient permis de bâtir un enseignement adapté aux conditions socio-économiques et écologiques des exploitations paysannes.

III - STRATEGIE ACTUELLE DE FORMATION DES PAYSANS A LA SAED

1.1 - Carences de l'ancien dispositif

+ Le dispositif encore en vigueur dans la majorité des périmètres repose sur des encadreurs dont beaucoup présentent les caractéristiques suivantes :

- jeunes (en moyenne 26 ans)
- Bagage scolaire réduit (en moyenne CEP)
- Absence de formation technique sérieuse
- Expérience pratique réduite
- faible motivation pour les problèmes des ruraux
- Etranger au milieu rural

+ Ces agents ont trois fonctions essentielles :

- Répandre auprès des paysans les consignes techniques définies par leurs supérieurs hiérarchiques
- Contrôler l'application de ces consignes au niveau des paysans
- Surveiller les opérations de récolte et de Commercialisation pour que les paysans vendent toute leur production à la SAED.

+ Ce mode d'intervention en milieu rural est basé sur une conception traditionnelle de la pédagogie car :

- Le paysan qui devrait être le premier bénéficiaire de la formation est relégué au second plan. Il est le simple récepteur de consignes techniques élaborées.

.../...

En dehors de lui. Il est placé en position d'exécutant surtout dans les grands périmètres où, pour chaque campagne agricole, il ne participe à aucun moment à la définition des objectifs, à l'organisation des travaux etc....

- Le Savoir des paysans n'est pas suffisamment pris en compte. Les acquis techniques des ruraux sont pourtant importants surtout dans les zones où l'on pratique la riziculture depuis plus de 10 ans.

II - ADOPTION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF

Ce dispositif sera mis en place dans les périmètres villageois et les nouveaux aménagements du Delta (Lampsar et N'Dombo Thiago). Dans ces nouveaux périmètres, la participation des paysans est facilitée par la conception et le mode de mise en place des aménagements.

Les paysans maîtrisent mieux les principaux facteurs de production que dans les grands aménagements classiques.

Les caractéristiques de ce nouveau dispositif sont les suivantes :

a - La fonction principale des agents du périmètre sera de former les paysans élus pour tenir des fonctions précises : Président - Trésorier - Responsable Technique - pompiste

Cette formation est une condition indispensable pour que soit possible le transfert des responsabilités de la SAED aux structures paysannes (coopératives, CUMA, Groupement).

b - Les programmes de formation seront élaborés en concertation avec les structures paysannes et ne leur seront plus imposés.

.../...

c - Les agents placés au contact direct des paysans ne seront plus des encadreurs mais des techniciens compétents, capables d'écouter les paysans, d'étudier leur système de production et de proposer des solutions adaptées aux problèmes du milieu rural. (cf exemples de problèmes se rencontrant dans les PIV en bas de page)

Ces agents auront le titre de Conseillers agricoles

d - Ces conseillers agricoles travailleront en étroite collaboration avec les responsables des structures paysannes et notamment avec celui qui a, au sein du groupement villageois ou de la coopérative, des fonctions techniques. Il existerait ainsi un responsable technique paysan au même titre qu'il existe un Président, un trésorier, un pompiste.....

Ces responsables techniques paysans (ou "paysans relais") permettront donc une plus grande démultiplication des actions menées par les conseillers agricoles dans la mesure où ils agissent dans le cadre d'un statut et d'une structure collective de développement, contrairement aux paysans pilotes qui sont souvent marginaux dans la structure traditionnelle.

Exemples de problèmes que les conseillers agricoles doivent résoudre dans les périmètres villageois:

- Proposition d'un équilibre entre cultures irriguées, cultures de Malo et culture de Diéri en fonction des pointes de travaux du calendrier cultural, des risques climatiques de la zone, des coutumes alimentaires, etc....

- Proposition de techniques permettant d'éviter la baisse de fertilité des sols sur les périmètres villageois. (Association agriculture élevage, introduction de légumineuses etc...)

- Possibilité d'introduction de cultures maraîchères sur les périmètres irrigués en fonction des coutumes alimentaires, des possibilités de commercialisation de la zone etc.....

Ce nouveau dispositif ne nécessite plus un "encadrement dense" mais son succès repose sur la compétence et l'efficacité des responsables techniques paysans et des conseillers agricoles.

Les Conseillers agricoles seront des techniciens (ou à la rigueur des encadreurs très expérimentés ayant reçue une formation complémentaire au Centre de NDiaye).

Cette formation sera basée sur le principe de l'Alternance, Alternance entre le Centre de formation (Salles et terrains d'application et le milieu rural d'affectation).

Les grandes lignes de cette formation de conseillers agricoles seront les suivantes :

- Réalisation d'une étude de milieu permettant le diagnostic des problèmes de Développement. (Au niveau du village ou groupe de villages). Les paysans devront être associés à cette étude grâce aux techniques de l'Enquête-Participation.

- A partir du Diagnostic précédent, détermination des solutions technico-économiques paraissant adaptées aux problèmes des exploitations agricoles.

Cette étape nécessite une formation technique complémentaire (cultures irriguées, cultures traditionnelles, aménagements) et une formation dans le domaine de la gestion des exploitations.

- Elaboration et mise en place d'un programme de formation des paysans (ce qui nécessite une solide formation en pédagogie rurale et en animation de groupe)

.../...

Ce programme de formation des responsables des structures paysannes (Et non plus des paysans pilotes) est brièvement exposé dans les paragraphes suivants.

2.3 - Programmes de formation des responsables du paysan-nat

2.3.1 - Cas des responsables techniques

a - leur choix

Ils seront élus par les membres des coopératives ou des groupements de la même façon que les autres responsables (Président, trésorier, etc....)

- Pour faciliter ce choix, les conseillers agricoles auront défini avec les paysans la nature des responsabilités qui incombent à ce responsable technique.

- Remarque : Il est toujours préférable que le paysan choisi sache lire et écrire mais ceci nous paraît même indispensable que pour le trésorier ou le président car les "Savoir faire" qu'il devra maîtriser serait essentiellement d'ordre pratique. (La formation qu'il recevra ne comprenant qu'exceptionnellement des séances en salle).

Par exemple, il nous paraît plus intéressant de voir désigner un paysan dont la compétence et l'ascendant sont reconnus par tous (même s'il est analphabète, âgé, etc...) plutôt qu'un paysan lettré mais trop jeune et insuffisamment "reconnu" dans le milieu villageois pour y exercer une influence marquante..... Par ailleurs, si le paysan élu "responsable technique" doit utiliser papier et crayon, il pourra toujours faire appel à un jeune lettré.

.../...

b - Leur mode de formation

Cette formation sera essentiellement basée sur des discussions de groupe au niveau des villages sur chaque aspect important du système de cultures.

par

Ces discussions seront animées / les conseillers agricoles. Elles seront, dans la mesure où les sujets abordés s'y prêtent, toujours accompagnées d'une visite sur une parcelle de démonstration où le conseiller agricole aura en collaboration avec le responsable technique paysan, mis en place les ou les solutions paraissant adaptées aux problèmes de la zone.

- Dans certains cas, il sera opportun d'organiser des visites dans d'autres villages qui ont testé des solutions techniques plus avancées. Ces visites seront suivies de débats entre paysans visiteurs et paysans organisateurs de la visite. (Les producteurs sont très sensibles aux arguments d'autres producteurs surtout s'ils ont pu observer les résultats concrets).

Cette programmation des parcelles de démonstration des visites, des discussions de groupe...., fera l'objet d'un programme global élaboré par le conseiller agricole en collaboration avec les responsables techniques paysans de sa zone.

2.3.2 - Cas des trésoriers

a - Leur choix

- Les trésoriers sont élus.

Leur fonction nécessite qu'ils soient lettrés et qu'ils sachent effectuer correctement des calculs simples.

Il faut également que leur intégrité soit reconnue par tous

.../...

b - Leur mode de formation

Cette formation sera dans un premier temps une formation à la tenue de documents comptables simples.

Dans un deuxième temps, il s'agira d'un recueil de données technico-économiques permettant une première approche de la gestion du périmètre.

- Cette formation sera prise en charge par le responsable de la Section Intendance et Coopération avec l'appui de l'Adjoint d'encadrement central.

- Cette formation se déroulera sous forme de stages courts ayant lieu à la base de la zone ou à la base du périmètre.

2.3.3 - Cas des Présidents

a - Leur choix

Les agents de la SAED n'ont pas à intervenir dans ce choix.

b - Leur mode de formation

Cette formation sera orientée dans deux directions :

- Formation concernant le fonctionnement des structures coopératives et les principes coopératifs.

- Réflexion concernant l'organisation sociale du travail au sein du groupement. Cette formation à l'organisation nous paraît nécessaire dans la mesure où l'on rencontre actuellement des difficultés dans les PIV (= tours d'eau trop longs, difficultés d'établissement des règlements intérieurs).

.../...

Cette formation sera prise en charge par le conseiller agricole avec l'appui de ses supérieurs. Elle se déroulera sous forme de réunions-discussions sur un thème particulier.

2.3.4 - Cas des pompistes

Les pompistes qui ont en charge le fonctionnement et la maintenance courante des groupes Moto Pompos seront formés dans le Cadre du projet ONUDI.

Ce projet, dont le démarrage est imminent, comprend la création d'une cellule itinérante de formation mécanique élémentaire destinée à assurer des séances pratiques de formation sur le terrain même.

Parallèlement il prévoit la création de 3 centres de formation mécanique destinés à former des mécaniciens villageois susceptibles d'assurer les petites réparations mécaniques en se faisant directement rémunérer par les paysans demandeurs.

2.3.5 - Cas général : l'alphabétisation

Si l'alphabétisation n'est pas une condition absolue de réussite de la formation technique des paysans il n'en demeure pas moins vrai qu'elle est le facteur essentiel d'un transfert complet des responsabilités aux paysans, à Terme.

Aussi, avec un ordre de priorité suivant les nécessités de connaissances exigées par la fonction tenue par un paysan, les séances d'alphabétisation doivent elles être développées en étroite liaison avec les problèmes de gestion et de production abordés par les Conseillers agricoles.

Dans ce domaine aussi un grand nombre d'obstacles ne sont pas encore surmontés :

.../...

Et parallèlement aux actions déjà entreprises depuis plusieurs années, doit être poursuivie la conception d'un système d'ensemble prévoyant les articulations souhaitables entre langue écrite véhiculaire et langue écrite administrative pour les situations concrètes quotidiennes auxquelles les paysans sont confrontés.

Les principales caractéristiques des formations à destination des paysans sont présentées dans le tableau ci-joint.

C - Structures de formation paysannes

Certaines structures de formation à destination des paysans sont en création :

Les centres itinérants ou fixes de formation mécanique notamment,

D'autres existent déjà comme les centres itinérants d'al-phabétisation

Le Centre de Nianga.

En ce qui concerne ce dernier, il est particulièrement désigné pour concrétiser les orientations décrites ici pour sa zone d'influence. Ses programmes pourront être agencés de façon à prendre en charge la formation des paysans élus au sein des groupements pour assurer les fonctions de

- Président
- Trésorier
- Responsable technique.

Il s'agirait donc d'une réorientation du rayonnement du centre à destination des paysans chargés de fonctions au sein du groupement.

Enfin en dehors des structures très spécialisées citées ici, la formation sera assurée, ainsi que nous l'avons décrit dans le paragraphe dispositif, par le dispositif technique et de Conseil agricole mis en place dans les centres de production de la SAED.

..../...